

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 30 juillet 2021 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

0. LOGEMENT D'URGENCE – DEMANDE DU BOURGMESTRE DE COUVIN

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de réfléchir à la demande du Bourgmestre de Couvin de disposer occasionnellement de la grande salle de la caserne de Couvin pour des urgences et de reporter sa décision à une prochaine séance.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 02 JUILLET 2021

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 2 juillet 2021.

2. ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION DE DÉCHETS MÉDICAUX – CONTRAT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la collaboratoin avec la Sprl VANHEEDE Environmental Services à 8940 Geluwe, pour l'évacuation et la destruction des déchets médicaux de la zone, selon l'offre du 21 avril 2020, pour un montant estimé à 530 € par mois ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2021, article 351/124-01 ; De préparer un marché au budget ordinaire pour poursuivre ce service.

3. ACHAT DE FÛTS MÉDICAUX POUR DÉCHETS – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande de 216 fûts pour déchets médicaux de 50 L à la Sprl VANHEEDE Environmental Services à 8940 Geluwe, pour un montant de 3.996,00 € HTVA, soit 4.835,16 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget aordinaire de l'exercice 2021, article 351/124-01.

4. URGENT – RÉPARATION UNIMOG YVOIR

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation en urgence de l'Unimog du poste d'Yvoir auprès de la SA UNI-TRAC à Lesve, pour un montant de 3.182,99 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/745-98 ; De soumettre la présente décision au Conseil de zone pour ratification lors de sa prochaine séance.

5. RECRUTEMENT D'ÉTUDIANTS – ENGAGEMENTS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'engagement de deux étudiants en suivant le choix du service ICT, pour des périodes successives se terminant le 10 septembre 2021.

6. ASBL FORMARIVE – CONVENTION DE STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter une personne en stage dans le cadre de sa formation du 16 au 27 août 2021, au poste de Ciney ; De marquer son accord sur la convention de stage proposée par l'asbl Formarive.

7. PERSONNEL ADMINISTRATIF - COURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES – INSCRIPTIONS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'autoriser 2 agents à suivre la formation de sciences administratives Module III pour l'année 2021-2022, et d'autoriser 2 agents à suivre la formation C3/C4 ; D'accorder une dispense de service aux agents précités pour la durée nécessaire à la formation, y compris la durée du trajet vers le lieu de formation, non compris la durée du trajet retour, et d'accorder le congé de formation prévu par le statut administratif ; De prendre en charge les frais de formation, tels que prévus par l'Ecole provinciale, à savoir 372 € par agent pour une année et 148,80 our 60 heures, soit un total de 1.041,60 € ; de laisser à charge de l'agent les frais d'inscription de 74,37 € ; De mettre un véhicule de service à disposition de ces agents pour se rendre sur le lieu de formation.

8. PLAN DU PERSONNEL – PRÉSENTATION

Ce point est reporté.

9. RÈGLEMENT DE TRAVAIL – MODIFICATIONS

Ce point est reporté.

10. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SERGENT VOLONTAIRE – PRIME DE RECONNAISSANCE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la prime de reconnaissance payable à un Sergent volontaire au Poste de Couvin ; De considérer ses prestations du 14 juillet 2021 comme nulles car accomplies après la date de démission, et donc de ne pas les rémunérer ; De charger le service GRH de faire verser la prime de reconnaissance due sur le compte de l'agent.

11. BEP – DÉPÔT DE DÉCHETS PAYANTS – SUITE À DONNER

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur le paiement d'une provision de 500 € pour le dépôt de déchets dans les recyparcs, sur base d'une facture à solliciter auprès du BEP.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



La Présidente,
Christine POULIN

